



Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220412-2022057-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/027

Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2022 Sécurisation de voies publiques - route des Bournas

DATE DE CONVOCATION 6 avril 2022	L'an deux mille vingt et deux, Le douze avril à dix-huit heures (18h00) Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »
DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU 20 avril 2022	Etaient présents : Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement » Mesdames et Messieurs les Adjoints : Annie PASCAREL-- Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE. Mesdames et Messieurs les Conseillers Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Karine DESCHAMPS, William POUMEAU, Denis VEYSSIERE, Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26	Absents excusés : Philippe VIDAU, Maire empêché, donne pouvoir à Lucette TRALEGLISE, Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Johanna GERAUD, Michel DONZEAU donne pouvoir à Philippe SANTIN, Marie-Christine VERGNE donne pouvoir à Marc ROULET, Christelle CHATAURET donne pouvoir à Francine DARLAVOIX, Gisèle PERIER-BRIENCHON, excusée, forment la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Philippe SANTIN a été élu secrétaire de séance.

Dans le cadre de de son programme voirie 2022, la commune d'Objat poursuit ses travaux de remise à niveau de voies communales et de trottoirs, notamment dans le quartier des Bournas suite à la construction de nouveaux pavillons dans ce quartier.

La voie concernée est la route des Bournas.

Les travaux consistent en une création de cheminements piétonniers, inexistants à ce jour, en une modification du réseau de collecte des eaux pluviales et en des réfections de revêtement.

Le montant estimatif de cette dépense est de 36 412.50 € HT soit 43 695.00 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre de la sécurité routière : recette provenant du produit des amendes de Police pour les communes inférieures à 10 000 habitants.

Le taux de la subvention est fixé à 35% du montant HT des travaux avec un plafond de la subvention fixé à 11 500.00 €.

Aussi, la commune d'Objat sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Corrèze pour un montant de 11 500.00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

-DECIDE d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux :	36 412.50 € HT
Montant TVA 20 %	7 282.50 €
Montant total de la dépense :	43 695.00 € TTC

	SR n°1 2022
Montant de la Subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la sécurité routière	11 500.00 €
Autofinancement	25 027.27 €
FCTVA (16.404%)	7 167.73 €
Total de la dépense	43 695.00 € €

-SOLLICITE une subvention au titre du produit des amendes de police 2022 pour le projet susmentionné.

-DE DONNER TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint

Lucette TRALEGLISE

